

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou filot

LOT	min.	max.	min.	max.
surface d'emprise au sol (m ²)			surface de filot (ans)	
surface constructible brute (m ²)			surface constructible brute (m ²)	
surface de scellement du sol (m ²)			type et nombre de logements	
type de toiture			nombre de niveaux	
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions (m)	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG
- Parcelles initiales (sur base du mesurage cadastral)

Zones définies au PAG SL

- ZBEP zone de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE zone d'activités économiques
- ZdV zone de verdure

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain projeté (remodelé)

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h_x hauteur hors tout de la construction de x mètres
- h_{av} hauteur à l'avant de x mètres
- h_{fs} hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x=ml x maisons isolées
- x=stj x maisons jumelées
- x=mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- l_u logements de type unifamilial
- l_b logements de type bifamilial
- l_s logements de service

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%<2%) toiture à 2 versants, degré d'inclinaison (max.20°)
- orientation principale du bâtiment (à titre indicatif)

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- surface constructible facultative (voir Art. 3.3.5 de la partie écrite)

Délimitation des lots / Bots

- lot X lot projeté
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à allouer au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVP espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- option pour stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type semi-stationnaire ou zone de rencontre
- accès de lot proposé (à titre indicatif)

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée (à titre indicatif) / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Constructions

- Bât existant (à conserver)
- Bât existant (à démolir)

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude désoligop
- servitude de passage
- démont bât ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques (à titre indicatif)

- retenoir à ciel ouvert pour eaux pluviales (proj.)
- canalisation pour eaux pluviales (exist./proj.)
- canalisation pour eaux usées (exist./proj.)
- fossé ouvert pour eaux pluviales (proj.)
- Conduite d'alimentation en eau (exist./proj.)

Remarque !! L'indication des surfaces à l'intérieur du PAP se fait de manière indicative. Seuls les services de l'administration du cadastre et de la topographie sont habilités à déterminer les emprises exactes et officielles des parcelles.

LEGENDE COMPLEMENTAIRE (coupe schématique)

Niveau de référence (Art. 3.0.3 de la partie écrite)

- terrain naturel (mesuré au milieu de la façade)
- axe rde (mesuré au milieu de la façade par rapport à la rue concernée)

Lignes

- volume à bâtir (max) [option en cas du regroupement de lots]
- limite de propriété

Schnitt A-A' - M.1:250

Schnitt B-B' - M.1:250

Schnitt C-C' - M.1:250

Schnitt D-D' - M.1:250

Schnitt E-E' - M.1:250

Schnitt F-F' - M.1:250



Localisation des points de référence pour la détermination de la hauteur maximale des constructions

Lot	X	Y
1a	96565,0	75833,0
1b	96538,4	75769,1
2	96488,6	75766,6
3	96553,8	75762,8
4	96472,5	75719,5
5	96495,3	75691,0
6	96565,5	75612,9
7	96604,4	75655,7
8	96617,9	75692,6
9a	96626,1	75779,7
9b	96606,5	75732,8
10a	96664,2	75762,4
10b	96627,3	75721,8
11	96622,9	75695,8
12	96602,9	75652,1
13	96587,5	75578,9

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou filot

Lot	Surface de lot (m ²)	Surface d'emprise au sol (m ²)	Surface constructible brute (m ²)	Surface de scellement du sol (m ²)	Type et nombre de logements	Nombre de niveaux	Type de toiture	Type, disposition et nombre des constructions	Hauteur des constructions (m)	
1	30,5	2440	4801	2440	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
2	15,2	1215	2030	1215	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
3	17,0	1357	2214	1357	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
4	24,9	1996	3992	1996	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
5	13,0	1039	2078	1039	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
6	14,7	1174	2348	1174	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
7	14,9	1195	2391	1195	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
8	17,3	1383	2766	1383	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
9	16,1	1288	2576	1288	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
10	20,1	1604	3208	1604	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
11	17,7	1415	2830	1415	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
12	13,9	1112	2224	1112	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
13	15,4	1234	2468	1234	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
Total	230,6	1885	3000	1885						

Option pour regroupement de lots (voir Art. 3.3.5 de la partie écrite)

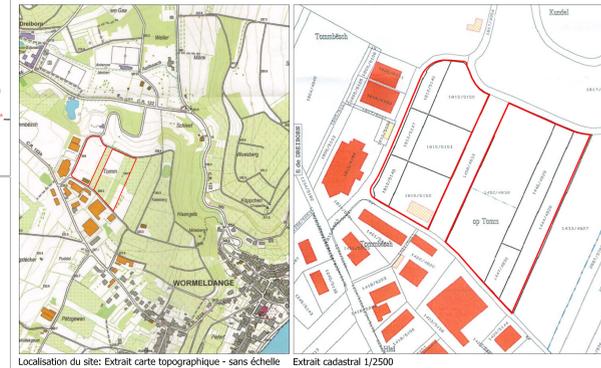
Lot	Surface de lot (m ²)	Surface d'emprise au sol (m ²)	Surface constructible brute (m ²)	Surface de scellement du sol (m ²)	Type et nombre de logements	Nombre de niveaux	Type de toiture	Type, disposition et nombre des constructions	Hauteur des constructions (m)	
2+3	32,2	2572	5144	2572	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
2+4	37,1	4568	9135	4568	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
1+7	29,6	2360	3218	2360	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
7+8	32,2	2578	5157	2578	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
1+8	36,1	2892	5783	2892	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10
1+13	31,6	2527	5053	2527	1+1	-	-	12/7b	onc	h=10

Inclure les surfaces à titre indicatif



Représentation axonométrique - voir aussi annexe plan directeur

Pour le compte de Services Expert S.A.



Administration communale de Wormeldange

Projet d'aménagement particulier

Wormeldange-Haut
"Zone d'activités Op Tomm"

Projet N° 11005

Echelle: 1/500
Date: 14/03/2012
H.Jochem
M.Mersch
Plan N° Ind 1

Date	Ind	Modifié par	Vérifié par	Modification